



Ceres

C A B I N E T

www.cabinetceres.fr

Presentation

" Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des entreprises. "
(Constitution Française de 1946)

Nos missions

Le CE assure la prise en compte permanente de l'intérêt général et collectif des salariés qu'il représente. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise. Pour mener à bien ses missions et ne pas décevoir les salariés, il doit être compétent, c'est-à-dire posséder un minimum de notions juridiques pour connaître ses droits et ses prérogatives. D'où l'importance de se former et s'informer.

Le Cabinet Cérés est présent auprès des élus de Comités d'entreprise pour leur donner le goût d'apprendre afin de mettre à profit leurs connaissances, leur expertise au profit de l'intérêt général et collectif des salariés.



“ *Le CE ASSURE la prise en compte permanente de
l'intérêt général et collectif* ”

Qui sommes-nous ?

Notre cabinet est composé d'experts en droit social spécialistes des institutions représentatives du personnel : Comités d'entreprise, délégués du personnel et membres du CHSCT.

Le Cabinet Cérès est un organisme indépendant, agréé et habilité pour la formation économique des élus titulaires au comité d'entreprise ou d'établissement, la formation CE ou la formation DUP pour les membres de la délégation unique du personnel.

Nous accompagnons et formons sur toute la France les élus des comités d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) ou encore les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) tant sur le rôle et le fonctionnement des institutions représentatives du personnel, que sur les règles juridiques applicables dans vos entreprises, conventions collectives et accords.

Les formateurs-consultants du Cabinet Cérès sont tous des professionnels, expérimentés, aguerris du monde des élus et de la formation, diplômés, et mettent leur savoir-faire et leur savoir-être à votre disposition tout au long de l'année.



“ *Nous accompagnons et formons
les élus des comités d'entreprise* ”

Formations

Nous laissons aux élus le choix des dates et du lieu de la formation (dans vos locaux, ou une salle à l'extérieur), nous nous adaptons à toutes vos contraintes.

Nos principaux thèmes portent sur :

- Le rôle et les prérogatives des élus de Comité
- La Délégation Unique du Personnel
- La Trésorerie du Comité
- Le rôle du secrétaire au sein du C.E
- Le Comité et l'URSSAF : les règles à connaître
- Droit du Travail et Défense des salariés
- Les délégués de personnel
- Gestion des conflits et du stress dans l'entreprise
- Savoir lire les comptes de l'entreprise
- Les actualités juridiques en matières sociales : principaux arrêts, réformes, etc.
- Négocier avec la direction
- Préparer les élections professionnelles
- Les procédures en matière de licenciements
- Réussir les N.A.O
- Tout sur la Loi dite "LSE"
Loi de Sécurisation de l'emploi



“
Nous nous adaptons
à toutes vos contraintes
”

Assistance et accompagnement dédié

Le Cabinet Cérés vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de l'année pour vous aider dans vos missions.

Un expert dédié, qui connaît votre entreprise, son contexte, les textes applicables, etc.. vous accompagne pendant 1 an pour :

- Répondre à toutes vos questions
- Rédiger vos ordres du jour, vos courriers
- Analyser, décrypter les documents remis par votre employeur (accords, rapports, bilans, etc.)
- Vous proposer des solutions face aux problématiques rencontrées aussi bien avec l'employeur que les prestataires



“ *Le Cabinet Cérés vous propose
un accompagnement personnalisé* ”

Contact

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions :

Par téléphone du lundi au samedi
de 8H à 19H au 09 83 93 46 40

Par Mail :
contact@cabinetceres.fr

Par courrier :
CABINET CERES
77 Rue d'Auteuil
75016 PARIS
